



IVRY
S/SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20220902-AR202209_01-AI
Date de télétransmission : 02/09/2022
Date de réception préfecture : 02/09/2022

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CULTURE

Approbation du règlement du tirage au sort « Forum de la rentrée 2022 – Inscription aux ateliers et cours du Conservatoire de danse et de musique, du Hangar et de la Galerie Fernand Léger »

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

considérant que la Ville organise un Forum de la rentrée permettant notamment aux habitant.e.s d'Ivry et des communes limitrophes de découvrir les activités sportives et culturelles proposées par la Ville et les associations et structures de son territoire et de s'y inscrire,

considérant que le « Forum de la rentrée 2022 » aura lieu le samedi 3 septembre 2022,

considérant que compte tenu du nombre de demandes ainsi que du nombre de places disponibles, il convient, afin de faciliter l'accès aux activités culturelles proposées par la Ville, d'organiser dès cette année, dans le cadre de ses missions d'intérêt public, un système d'inscription aux ateliers par tirage au sort,

vu le règlement de tirage au sort, ci-annexé,

ARRETE

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement du tirage au sort « Forum de la rentrée 2022 – Inscription aux ateliers et cours du Conservatoire de danse et de musique, du Hangar et de la Galerie Fernand Léger ».

ARTICLE 2 : PRECISE que les inscriptions devront se faire lors du « Forum de la rentrée 2022 », soit le samedi 3 septembre 2022 de 9h à 17h en remplissant et remettant un formulaire papier qui sera mis à disposition par la Ville sur les stands du Conservatoire de danse et de musique, du Hangar et de la Galerie Fernand Léger.

ARTICLE 3 : DIT que le tirage au sort manuel sera organisé le lundi 5 septembre 2022 à 10 heures, dans les locaux de la Ville sis Mairie d'Ivry-sur-Seine, Esplanade Georges Marrane, 94205 Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 4 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

FAIT EN MAIRIE LE **02 SEP 2022**

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE **02 SEP 2022**
RECU EN PREFECTURE
LE **02 SEP 2022**
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE **02 SEP 2022**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation


Méhadée BERNARD
Adjointe au Maire

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.